

Abaissement du taux d'intérêt technique: mieux vaut prévenir que guérir

EN DÉCEMBRE 2012, LES PERSONNES ASSURÉES ont été informées par leur employeur que PUBLICA allait abaisser le taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015. Des mesures appropriées permettront d'amortir cette baisse du niveau de prévoyance antérieur. Tour d'horizon.

Stefan Bosshardt, responsable du service Communication de PUBLICA

Il fut un temps où une obligation de la Confédération à dix ans rapportait un rendement-coupon de 3% voire plus. PUBLICA pouvait donc établir ses calculs sur la base d'un rendement moyen de 4%, quels que soient ses placements. Avec un taux d'intérêt technique de 3,5%, la rémunération des rentes en cours était en effet financée.

Mais les temps ont changé: aujourd'hui, le rendement des obligations de la Confédération est inférieur à 1%. Et même si PUBLICA a su profiter d'une année exceptionnelle en termes de placements, le niveau moyen des rendements de ces dernières années ne dépasse pas la barre des 3%. L'actuel taux d'intérêt technique de 3,5% est donc trop élevé. La fortune placée des personnes exerçant une activité

est mise à contribution pour financer des rentes rémunérées à un taux trop élevé. Tant que la faiblesse des taux d'intérêt persistera, il n'y aura hélas pas d'amélioration du côté des rendements... nous héritons donc d'une situation qui n'est guère brillante.

Une adaptation douloureuse, mais inévitable

Pour parer efficacement à cette évolution, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé, le 18 décembre 2012, d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3,5% à 2,75% au 1^{er} janvier 2015. Comme une association du personnel a pu le dire, cette étape est «douloureuse, mais inévitable». La décision prise, se pose la question de ses conséquences. Les mesures clés sont au nombre de trois:

1. Abaissement du taux de conversion: l'abaissement du taux d'intérêt technique entraînera au 1^{er} janvier 2015 celle du taux de conversion, qui passera de 6,15% actuellement (à l'âge de 65 ans) à 5,65%.

2. Provisions en faveur des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes: pour contre-carrer une baisse du niveau de prestations, PUBLICA constituera, en faveur de l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, des provisions annuelles à hauteur de 2,5% des capitaux de prévoyance ou des réserves mathématiques pour rentes, sur les années 2012 à 2014. 2,2% de ces provisions seront affectés à l'abaissement du taux d'intérêt technique et 0,3% à l'allongement futur de l'espérance de vie. Les provisions relatives au taux d'intérêt technique qui auront été constituées pendant les années 2012 à 2014 et représenteront au total 6,6% des capitaux de prévoyance seront dissoutes au 1^{er} janvier 2015 et utilisées en faveur des personnes assurées.

3. Autres mesures d'accompagnement envisageables: pour conserver entièrement le même niveau de prestations, il faudrait également relever de 8,85% les cotisations d'épargne en cours (bonifications de vieillesse) des personnes assurées à compter du 1^{er} janvier 2015 (par exemple, ancien taux d'épargne: 18,0% du salaire assuré, nouveau taux d'épargne: 19,6%). La décision quant à ces augmentations incombe aux organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées à PUBLICA. La Commission de la caisse PUBLICA incite les représentants des salariés et des employeurs au sein des organes paritaires ainsi que les partenaires sociaux à maintenir le niveau de prestations antérieur à l'aide de mesures d'accompagnement. Mi-mars, le Conseil fédéral a adopté des



Personnes assurées et bénéficiaires de rentes ont tout à gagner à ce que PUBLICA reste en bonne santé et pour longtemps.

Suite page 2

Page 3

Gestion de la fortune
Quels sont les critères d'investissement de PUBLICA?

Pages 4–9

Rapport annuel 2012
Résumé des chiffres et des points essentiels

Page 12

Assemblée des délégués
Election des représentants des employés au sein de la Commission de la caisse

recommandations en ce sens pour la Caisse de prévoyance de la Confédération (cf. Communiqué de presse du 15 mars 2013 sur www.publica.ch, à la rubrique «Taux d'intérêt technique 2015» → «Actualité»).

A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de dire quelle sera la teneur concrète des plans de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2015, ne serait-ce que parce qu'elle dépendra en grande partie de l'issue des négociations menées avec les partenaires sociaux. Les augmentations évoquées, celle des capitaux d'épargne et celle de 8,85% concernant les cotisations d'épargne, sont les augmentations nécessaires en théorie pour conserver entièrement le même niveau de prestations. Toutefois, certaines caisses de prévoyance doivent prendre garde à ce que la contribution de l'employeur ne dépasse pas la mesure autorisée par la loi.

PUBLICA anticipe

L'abaissement du taux de conversion au 1^{er} juillet 2012 entérinait le fait – en définitive plutôt réjouissant – que nous vivons de plus en plus longtemps et donc, que le capital vieillesse épargné doit lui aussi couvrir une période plus longue. L'adaptation au

1^{er} janvier 2015 imputable à la faiblesse des rendements sur les marchés des capitaux constitue une autre étape indispensable à la santé de PUBLICA sur le long terme. S'il faut s'attendre à une baisse du degré de couverture d'ici à 2015 du fait des provisions opérées en faveur des personnes assurées, PUBLICA pourra ensuite maintenir, voire augmenter plus facilement son degré de couverture avec des rendements moins élevés, et ce, grâce au taux d'intérêt technique plus bas.

Pas de changement pour les rentes en cours

Les bénéficiaires de rentes seront contents d'apprendre que les rentes de vieillesse dont le versement aura débuté avant la fin 2014 ne seront pas concernées par l'abaissement du taux d'intérêt technique. Le montant de ces rentes restera inchangé. Les personnes assurées susceptibles de partir à la retraite avant le 1^{er} janvier 2015 recevront en temps utile une comparaison des prestations pour les aider dans leur décision.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'abaissement du taux d'intérêt technique, et en particulier les réponses aux principales questions sur www.publica.ch, à la rubrique «Taux d'intérêt technique 2015».

Les dates importantes

(état mai 2013)

18 décembre 2012
Décision de la Commission de la caisse PUBLICA d'abaisser le taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2015

Mai 2013
 Informations dans le magazine clients

Jusqu'en décembre 2013
 Débats au sein des organes paritaires des caisses de prévoyance sur les mesures d'accompagnement destinées à amortir les conséquences de l'abaissement du taux d'intérêt technique

Novembre 2013
 Plus d'informations dans le magazine clients et sur www.publica.ch

Probablement en janvier 2014
 Décision des organes paritaires relative à la clé de répartition des provisions constituées et à l'adaptation éventuelle des cotisations d'épargne

Avril 2014
Information détaillée adressée à toutes les personnes assurées susceptibles de partir à la retraite avant le 1^{er} janvier 2015, comme base de décision

Mai 2014
 Plus d'informations dans le magazine clients, sur www.publica.ch et/ou de la part de l'organe paritaire de chaque caisse de prévoyance

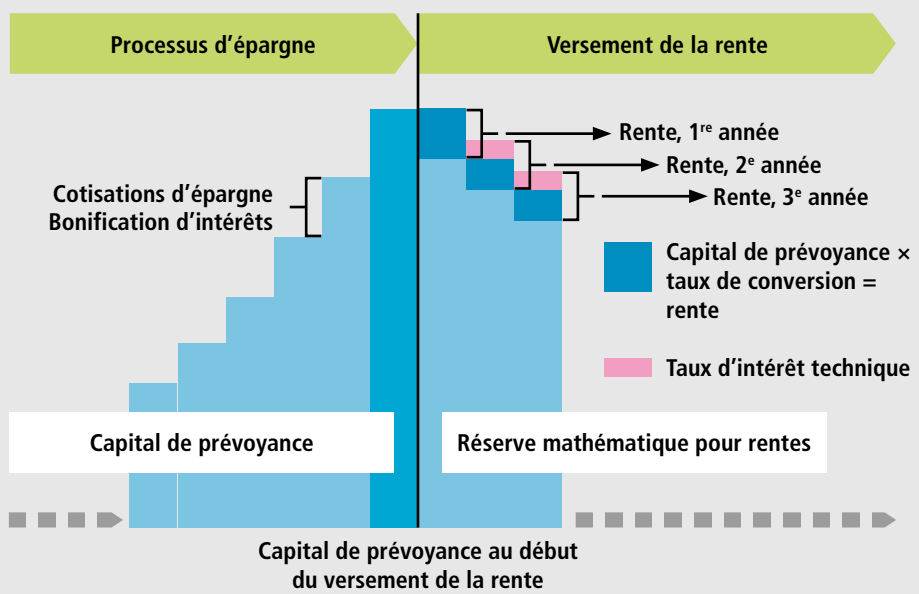
1^{er} janvier 2015
Entrée en vigueur du nouveau taux d'intérêt technique

Mars 2015
 Envoi des certificats personnels permettant de comparer les prestations avant et après l'abaissement du taux d'intérêt technique

Qu'est-ce que le taux d'intérêt technique?

Le taux d'intérêt technique sert à déterminer la valeur actuelle des droits aux rentes arrivant à échéance à l'avenir. Lorsqu'une personne prend sa retraite, le capital épargné, l'espérance de vie moyenne et le taux de conversion sont connus. Pour que la rente puisse être versée sur l'ensemble de la durée prévue, le capital épargné doit croître chaque année du montant correspondant à l'intérêt technique. Pour ce faire, il faut des rendements sur les placements qui, moyennant une certaine marge de sécurité, sont supérieurs à l'intérêt technique. Si les rendements des placements s'avèrent inférieurs à l'intérêt technique, leur montant n'est pas suffisant pour financer la rente allouée.

Remarque importante: le taux d'intérêt technique n'a rien à voir avec la rémunération actuelle de l'avoie de vieillesse, le taux d'intérêt minimal LPP ou le taux d'intérêt projeté.



Comment PUBLICA investit-elle?

COMMENT CONSIDÉRONS-NOUS LES MARCHÉS FINANCIERS? Comment définissons-nous les risques et le résultat? Comment définissons-nous la stratégie de placement et comment la mettons-nous en œuvre? Qu'est-ce qui fonctionne le mieux dans l'intérêt des personnes assurées? Une compréhension commune aide la Commission de la caisse, le comité de placement et l'Asset Management de PUBLICA à surmonter ensemble cette période difficile marquée par la faiblesse des taux d'intérêt et des problèmes économiques qui restent sans solution.

Susanne Haury von Siebenthal, Dr en économie HSG, responsable du service Asset management/suppléante du directeur

Décisions en matière de placements: nous appuyons nos décisions en matière de placements sur des données fiables et des bases scientifiques solides.

Stratégie de placement: la stratégie de placement, autrement dit la répartition de la fortune entre les diverses classes d'actifs que sont les actions, les obligations d'Etat, les obligations d'entreprise, les matières premières et l'immobilier, constitue la décision la plus importante. A elle seule, elle détermine à 90% le résultat des placements. Nous générons un plus-value grâce aux décisions tactiques, c'est-à-dire aux souspondérations ou surpondérations temporaires par rapport à la stratégie.

Construction du portefeuille: notre tâche la plus importante consiste à mesurer, surveiller et contrôler les risques et les rendements au niveau de la fortune globale. Le tout est plus que la somme de ses parties puisque les diverses classes d'actifs se comportent de manière différente. Par conséquent, chaque classe d'actifs, chaque composante de la fortune globale n'est pas seulement appréciée en elle-même, mais aussi à l'aune de sa contribution à la fortune globale,

tant en termes de risques que de produits. La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes qui ne se composent que d'une seule classe d'actifs, comme les actions suisses ou les obligations d'entreprise en dollar, et sont gérés par les meilleurs spécialistes internes et externes. Pour chaque classe d'actifs, nous partageons toujours le capital investi entre deux mandats distincts pour qu'en cas de défaillance subite d'un gestionnaire de fortune, l'autre puisse immédiatement prendre le relais. Au besoin, nous sommes en mesure de connaître au jour le jour la composition de chacun de nos portefeuilles, au titre près. Nous renonçons à tout investissement dans les produits structurés opaques. Ainsi, à aucun moment nous ne quittons du regard la fortune globale de 35 milliards de francs que nous gérons.

Priorités: nous fixons les priorités en fonction de l'incidence qu'une tâche ou une décision peut avoir sur les risques et les rendements de la fortune globale.

Style de placement: très peu de gestionnaires de fortune sont en mesure d'opérer une sélection efficace de titres et de constituer ainsi un portefeuille

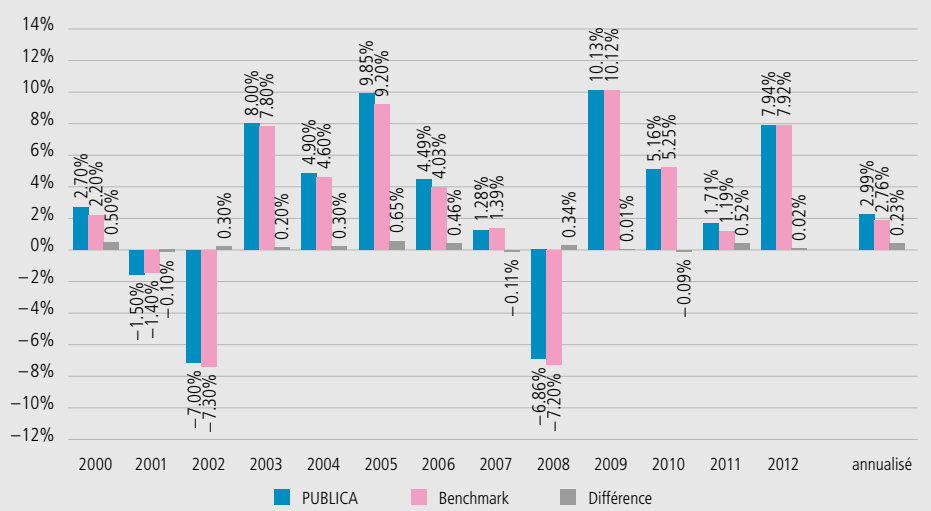
qui, sur la durée, évolue mieux que le marché, sans risques supplémentaires et tout frais déduit. Ce n'est pas chose facile pour PUBLICA que de trouver de tels gestionnaires et d'engager les montants adéquats dans les produits qu'ils proposent. C'est pourquoi nos gestionnaires de fortune internes et externes répliquent des indices larges, usuels sur le marché. Nous analysons et choisissons soigneusement ces indices. Ainsi, nous renonçons par exemple depuis des années à investir dans un indice global constitué d'obligations d'Etat mais avons décidé de manière délibérée de ne choisir que des indices composés d'obligations liquides aussi fiables que possible, émises par la Suisse, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, les USA, la Grande-Bretagne et le Canada.

Risques: nous mesurons, surveillons et gérons les risques avec minutie et distinguons risques systématiques et risques non systématiques. Par risques systématiques, il faut entendre les risques de marché: une large diversification des placements ne peut pas les réduire à néant. Pour cette raison, ils sont compensés à long terme au moyen d'une prime qui prend la forme de rendements attendus plus élevés. Le problème avec cette prime, c'est qu'évidemment, elle n'est pas constante. Toutefois, à longue échéance, les placements en actions, par exemple, génèrent des rendements plus élevés que les placements en obligations, moyennant quoi il faut assumer à court terme des fluctuations de valeurs plus importantes. Quant aux risques non systématiques, c'est-à-dire les risques qui ne peuvent pas être compensés par une prime, nous les réduisons en les diversifiant, ce qui passe par une répartition à grande échelle des placements entre des titres différents et des classes d'actifs diverses et variées, mais dotées, chacune, de caractéristiques de risque et de rendement spécifiques. La diversification réduit les risques au niveau du portefeuille global.

Conduite: la double vérification (principe dit «des 4 yeux») est notre seconde nature. Nous séparons conseil, décision et contrôle. La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle édicte le règlement et la stratégie de placement. «Commission préconsultative» sur les questions relatives aux placements, le comité de placement informe et conseille la Commission de la caisse et lui soumet des demandes. Le service Asset Management de PUBLICA prépare les décisions du comité de placement et de la Commission de la caisse et assume la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement. La description détaillée de ces attributions est consignée dans le règlement concernant les placements.

Personnes: nos placements sont gérés par des personnes qui satisfont à des exigences professionnelles élevées et qui sont respectueuses, intègres et loyales.

Performance 2000 – 2012



Ce graphique présente la performance des placements de PUBLICA (bleu) comparée à la performance de l'indice de référence ou benchmark (rose). La performance des placements recouvre les produits courants comme les dividendes et les coupons ainsi que les gains ou les pertes en capital et tient compte des frais de transaction. Le calcul de la performance du benchmark repose sur la performance enregistrée par les indices de comparaison de la classe d'actifs correspondante et pondérée en fonction de l'allocation stratégique. La différence (gris) permet de mesurer le soin apporté à la mise en œuvre de la stratégie et la plus-value générée grâce aux décisions tactiques. Vous trouverez des informations détaillées sur la stratégie de placement sur www.publica.ch et dans le rapport annuel 2012 (pages 44 – 63).

Suite page 9

Résumé de l'exercice

PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice 2012 réussi tant au niveau opérationnel que financier. Grâce notamment à l'ambiance favorable sur les marchés des actions, il a été possible de générer, avec 7,94% (contre 1,71% l'année précédente), une performance sur la fortune supérieure à la moyenne.

Christian Bock, président de la Commission de la caisse PUBLICA; Dieter Stohler, directeur de PUBLICA

L'indice de référence stratégique a été légèrement surpassé, ce qui a permis, en dépit de la constitution supplémentaire de provisions techniques, de relever le degré de couverture moyen d'environ 2%. Le degré de couverture global de PUBLICA au 31 décembre 2012 s'élève à 105,2% (contre 103,1% l'année précédente). Le passage à de nouvelles bases de calcul a eu lieu en milieu d'exercice. Elles sont de nouveau parfaitement à jour par rapport aux valeurs statistiques (notamment, à l'espérance de vie). L'abaissement du taux de conversion résultant du changement de bases techniques a été accompagné de mesures d'encadrement, de sorte que le niveau général des prestations est demeuré globalement inchangé.

L'évolution des effectifs d'assurés est relativement constante, c'est-à-dire non remarquable. Comme les années précédentes, le rapport entre le nombre de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes a continué de s'améliorer légèrement au profit des premières, favorisant ainsi une légère hausse de la capacité de risque structurelle. Les pertes actuarielles ont été moindres du fait du changement de bases techniques. A ce dernier égard, il convient de relever que les nouvelles bases de calcul ne prendront pleinement effet (c.-à-d. sur toute l'année) qu'à partir de l'exercice 2013. En 2012, la perte actuarielle dans le domaine du risque de longévité est de quelque CHF 29 millions (contre CHF 121 millions l'année précédente). Par ailleurs, les sinistres ont connu une évolution positive dans le domaine invalidité, dégageant un gain actuariel de CHF 100 millions, ce qui a eu un effet bénéfique sur l'évolution du degré de couverture et permis le versement d'excédents aux caisses de prévoyance.

Modifications apportées à la stratégie de placement

Les deux stratégies de placement distinctes, l'une pour les caisses de prévoyance ouvertes et l'autre pour les caisses de prévoyances fermées, ont été légèrement modifiées au cours de l'exercice. Pour ce qui est des caisses de prévoyance ouvertes, les valeurs cibles stratégiques à long terme ont été portées à 33% pour les actions (contre 29% auparavant) et abaissées de 58% à 56% pour les valeurs nominales. Quant aux obligations, la part des obligations en CHF a été réduite, celle des obligations d'entreprise étant quant à elle revue à la hausse. Désormais, des investissements sont aussi réalisés dans les obligations d'Etat des pays émergents. PUBLICA a, par ailleurs, vendu son portefeuille d'hypothèques à la banque

cantonale bernoise le 1^{er} janvier 2012, ce qui a ramené à zéro la valeur cible de 4,8% fixée pour les hypothèques. La valeur cible stratégique des actions a également été relevée (de 10% à 15%) pour les caisses de prévoyance fermées, les valeurs nominales étant réduites en conséquence. La performance réalisée en 2012 s'élève à 8,21% (contre 1,0% l'année précédente) pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 5,95% (contre 5,67% l'année précédente) pour les caisses de prévoyance fermées.

Changement des bases de calcul au 1^{er} juillet 2012

Le changement des bases de calcul décidé en janvier 2011 (tarif LPP 2010, renforcé) a été réalisé dans les délais prévus, permettant la réactualisation des bases de calcul tenant aux paramètres biométriques (espérance de vie, probabilité de devenir invalide, etc.) à partir du milieu de l'année. Les taux de conversion ont été adaptés en conséquence au 1^{er} juillet 2012 (nouveau taux: 6,15% à l'âge de 65 ans). Pour amortir les conséquences de cet abaissement, les personnes assurées ont reçu une quote-part des provisions techniques disponibles. De plus, la plupart des caisses de prévoyance ont adapté les bonifications de vieillesse réglementaires (cotisations d'épargne). Ainsi le niveau de prévoyance antérieur a-t-il pu être préservé dans une majorité de caisses de prévoyance. Les personnes assurées ont été informées des conséquences de ces changements de manière transparente, au moyen de certificats de prévoyance individuels.

Caisses de prévoyance

Le nombre de caisses de prévoyance est resté stable en 2012. Une liquidation partielle de la caisse de prévoyance de la Confédération interviendra au 1^{er} janvier 2013, l'Office fédéral de métrologie devenant autonome (nouvelle appellation: Institut fédéral de métrologie, METAS). Cet institut constitue une nouvelle caisse de prévoyance autonome au sein de PUBLICA. Au 1^{er} janvier 2013, l'institution collective comptera donc quatorze caisses de prévoyance ouvertes et sept fermées. Au cours de l'année sous revue, l'«Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance» située à Genève est entrée dans la caisse de prévoyance commune des organisations affiliées.

Les différentes caisses de prévoyance affichent un degré de couverture compris entre 99,6% et 108,3%. Alors que les caisses de prévoyance ouvertes bénéfi-

cient d'un bon financement et ne présentent aucun déficit structurel, les caisses de prévoyance fermées sont insuffisamment financées. Si, à une exception près, elles se trouvent toutes en situation d'excédent de couverture, la charge financière induite par l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2,25% (voir ci-après) aura, selon toutes vraisemblances, pour effet de les faire basculer en situation de découvert ces prochaines années.

Comptes annuels/Résultat des frais

Pour garantir une transparence totale, les frais de gestion de la fortune sont présentés en intégralité dans le compte d'exploitation à compter de l'exercice 2012, avec toutes leurs composantes, et notamment les frais de transaction et les impôts. PUBLICA dépasse les exigences de la réforme structurelle LPP en la matière. PUBLICA n'a pas investi dans des produits non transparents en matière de frais. Les frais de gestion de la fortune ont certes augmenté du fait du changement des stratégies de placement, mais avec 0,196% (19,6 points de base), ils se situent encore à un niveau relativement faible. Les frais de gestion administrative ont pu être légèrement abaissés au cours de l'année sous revue; ils s'élèvent en moyenne à CHF 206 par personne assurée ou bénéficiaire de rentes.

Abaissement du taux d'intérêt technique

Après une phase préparatoire intense, la Commission de la caisse a décidé le 18 décembre 2012 d'abaisser le taux d'intérêt technique de 0,75% au 1^{er} janvier 2015, ce qui le ramènera à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes (contre 3,5% jusqu'alors) et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées (contre 3,0% jusqu'alors). Ainsi sera-t-il tenu compte de la baisse des rendements attendus imputable à la faiblesse des taux d'intérêts, baisse également perceptible dans l'évolution attendue du taux d'intérêt technique de référence de la chambre des actuaires-conseils. Cette mesure s'accompagnera d'un nouvel abaissement du taux de conversion (5,65% à l'âge de 65 ans; valable à compter du 1^{er} janvier 2015). Pour amortir cette baisse, des provisions techniques supplémentaires de 2,2% seront constituées chaque année (de 2012 à 2014), le montant restant étant imputé sur le compte d'exploitation 2015. La Commission de la caisse encourage en outre les représentants des employés et des employeurs au sein des organes paritaires ainsi que les partenaires sociaux à engager des négociations en vue de maintenir le niveau de prestations. Sur la base des bons résultats obtenus en matière de risque et de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, la Commission a parallèlement décidé de réduire les primes de risque au 1^{er} juillet 2015.

Changement d'autorité de surveillance

Par décision du 4 juin 2012, PUBLICA a été libérée de la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales et soumise à celle de l'Autorité bernoise de

surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Ce changement intervient en application de la réforme structurelle LPP qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Changements au sein de la Commission de la caisse et de la Direction

Nommé à la Direction générale de la Banque nationale suisse, Fritz Zurbrügg a démissionné de ses fonctions de directeur de l'Administration fédérale des finances et de membre de la Commission de la caisse PUBLICA au 31 juillet 2012. Serge Gaillard, directeur de l'Administration fédérale des finances depuis le 1^{er} octobre 2012, a été nommé par le Conseil fédéral pour succéder à Fritz Zurbrügg au sein de la Commission de la caisse. La Commission de la caisse a élu Serge Gaillard au sein du Comité d'audit, là encore pour succéder à Fritz Zurbrügg. Dieter Stohler a pris ses fonctions de directeur de PUBLICA le 1^{er} janvier 2012, succédant ainsi à Werner Hertzog.

Remerciements

PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice 2012 réussi. La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient l'ensemble des employés de PUBLICA qui, en 2012, ont de nouveau fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des clients et des clientes de PUBLICA. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseiller

Expert en prévoyance professionnelle

Aon Hewitt (Suisse) SA
Avenue Edouard-Dubois 20, 2000 Neuchâtel
www.aonhewitt.ch

Organe de révision

KPMG SA
Hofgut, 3073 Gümligen-Berne
www.kpmg.com

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
Belpstrasse 48, 3007 Berne
www.aufsichtbern.ch

Estimateur immobilier

Jones Lang LaSalle SA
Prime Tower / Hardstrasse 201, 8005 Zurich
www.joneslanglasalle.ch

Investment Controlling

PPCmetrics SA
Badenerstrasse 6, case postale, 8021 Zurich
www.ppcmetrics.ch

Chiffres clés

	31.12.2012	31.12.2011
Somme au bilan en CHF	35'069'201'935	33'114'447'243
Capital de prévoyance en CHF	31'689'679'214	29'555'178'208
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	105.2%	103.1%
Degré de couverture économique	78.6%	77.8%
Rendement sur la fortune	7.94%	1.71%
Résultat net des placements en CHF	2'615'715'903	537'439'429
Cotisations réglementaires en CHF	1'176'626'687	1'115'459'728
Prestations réglementaires en CHF	-1'781'548'592	-1'737'341'068

Personnes assurées	31.12.2012	31.12.2011
Confédération	37'555	36'698
Organisations affiliées	2'123	2'100
Domaine des EPF	17'411	16'927
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	252	243
Swissmedic	422	401
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	223	217
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	25	23
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	33	38
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	482	439
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	150	144
PUBLICA	131	133
Sillon Suisse SA	10	9
Musée national suisse	202	205
Total	59'019	57'577

Nombre de rentes	31.12.2012	31.12.2011
Rentes de vieillesse	31'200	31'029
Rentes pour enfants de pensionné	600	605
Rentes d'invalidité	1'529	1'642
Rentes pour enfants d'invalidité	347	379
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'987	10'943
Rentes d'orphelin	347	357
Rentes transitoires de vieillesse	2'799	2'972
Rentes de substitution AI	241	277
Nombre de rentes	48'050	48'204

Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)	31.12.2012	31.12.2011
Rentes de vieillesse	1'324	1'223
Rentes d'invalidité	148	196
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	723	698
Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)	2'195	2'117

Global Custodian

(banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de tous les actifs)
J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21, 8022 Zurich
www.jpmmorgan.com

Custodian Suisse

(banque de dépôt de titres suisses)
Credit Suisse
Custody & Transaction Services
Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich
www.credit-suisse.com

Bilan

Actif	en CHF 31.12.2012	en CHF 31.12.2011
Placements	35'045'351'447	33'091'272'658
Liquidités	792'891'942	437'824'963
Créances	105'306'944	107'324'502
Obligations	18'248'242'559	18'945'724'255
Actions	11'514'573'255	8'601'764'765
Hypothèques	181'914'564	1'329'487'036
Immobilier	2'448'228'962	2'297'163'897
Placements alternatifs	1'754'193'221	1'371'983'242
Capital d'exploitation	19'629'401	19'222'790
Compte de régularisation actif	4'221'086	3'951'795
Total Actif	35'069'201'935	33'114'447'243

Passif	en CHF 31.12.2012	en CHF 31.12.2011
Dettes	113'491'949	113'486'236
Prestations de libre passage et rentes	88'142'007	85'962'644
Autres dettes	5'720'541	8'300'802
Dettes de l'entreprise	19'629'401	19'222'790
Compte de régularisation passif	930'712	796'590
Réserves de contributions de l'employeur	16'558'794	16'310'948
Provisions non techniques	26'252'846	22'333'212
Capital de prévoyance et provisions techniques	33'177'583'856	31'960'616'438
Capital de prévoyance personnes assurées	12'596'432'921	11'612'518'541
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	19'093'246'293	17'942'659'667
Provisions techniques	1'487'904'642	2'405'438'230
Réserve de fluctuation de valeurs	1'734'982'931	1'000'903'820
Fonds libres/Découvert		
Situation en début de période	0	0
Provenant de liquidation partielle	0	0
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+)	-599'148	0
Situation en fin de période	-599'148	0
Total Passif	35'069'201'935	33'114'447'243

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les montants présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis au franc près, le total peut par conséquent s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs le constituant.

Comptes annuels et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être calculée à l'aide des chiffres figurant dans les comptes annuels. Ces derniers reposent sur des chiffres traités par la comptabilité financière dans le but de documenter les transactions. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de présenter de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de la fortune. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes ainsi que des gains et pertes en capital (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, évalué en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Stratégie de placement

La révision totale de la loi relative à PUBLICA au 1^{er} juillet 2008 s'est non seulement accompagnée du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, mais a aussi fait de l'institution commune qu'était PUBLICA une institution collective. Dans le cadre de l'institution commune, un bilan commun était établi pour toutes les caisses de prévoyance affiliées et toutes les caisses supportaient les risques conjointement. Du fait de la transformation en institution collective, la fortune et les dettes des caisses figurent désormais dans un bilan qui est propre à chacune d'entre elles, les caisses de prévoyance supportant en outre elles-mêmes la totalité ou, tout au moins, une partie de leurs risques.

La structure et l'évolution escomptée de l'effectif des assurés des caisses de prévoyance fermées étant sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes, une stratégie de placement commune à l'ensemble des caisses de prévoyance est en contradiction avec l'OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé en 2010 l'adoption de deux stratégies de placement séparées, l'une pour les caisses de prévoyance fermées et l'autre pour les caisses de prévoyance ouvertes. Ces stratégies sont mises en œuvre sans forme juridique particulière dans le cadre d'un concept dit d'unitisation qui, économiquement, correspond à un fonds de placement, mais pas juridiquement.

En 2012, la baisse très sévère des taux d'intérêts a rendu nécessaire une révision des stratégies de placement appliquées aux caisses de prévoyance ouvertes et fermées, la faiblesse des taux affectant la situation financière de la totalité des caisses de prévoyance et les taux de remplacement escomptés (rente en pourcentage du dernier salaire assuré) à plusieurs égards:

1. Des taux plus bas génèrent des rendements courants faibles sur les portefeuilles obligataires.
2. D'après les études empiriques et la théorie économique, les rendements de l'ensemble des autres classes d'actifs se composent d'un taux d'intérêt sans risque et d'une prime de risque spécifique à chaque classe d'actifs. A primes de risque constantes, si les taux d'intérêts chutent, les rendements de l'ensemble des autres classes d'actifs baissent également.
3. Dans une directive technique (DTA 4), la Chambre suisse des actuaires-conseils a émis des recommandations sur la manière dont les engagements d'une caisse de pensions doivent être évalués. D'après la DTA 4, la baisse des taux d'intérêts conduit – comme en a déjà décidé PUBLICA – à une baisse des taux d'intérêts techniques et donc à une hausse des engagements.
4. La baisse des rendements attendus sur les placements et la hausse des engagements augmentent les risques de dégradation de l'évolution du degré de couverture.

5. De faibles taux d'intérêts entraînent une baisse des intérêts minimaux LPP et une rémunération plus faible des avoirs des personnes assurées actives.

Les placements ne peuvent résoudre ce problème à eux seuls. Ils peuvent et doivent cependant contribuer à sa solution. Les nouvelles stratégies de placement veillent à préserver le délicat équilibre entre recherche de rendements plus élevés et risques encourus.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

En 2012, l'économie a fléchi partout dans le monde. D'après les données communiquées par Bloomberg, la croissance réelle de l'économie a globalement reculé, passant de 2,8% au quatrième trimestre 2011 à 1,3% au quatrième trimestre 2012. Le refroidissement de la conjoncture a été particulièrement marqué au sein des pays émergents que sont la Chine et la Russie. La croissance économique s'est en revanche accélérée aux USA. Conformément aux attentes, la politique fiscale restrictive adoptée dans les pays de l'UE a eu des conséquences négatives sur la croissance économique, entraînant une récession en Europe. Dans la zone euro, seules l'Allemagne, l'Autriche et l'Irlande ont affiché une croissance positive. Le fléchissement de l'économie s'est accompagné d'une baisse des taux d'inflation.

Les banques centrales des pays industrialisés ont reconduit leurs mesures de politique monétaire peu orthodoxes pour soutenir le système financier. Aux USA, la Réserve fédérale a fait savoir début 2012 que les taux directeurs seraient maintenus à leur niveau exceptionnellement bas au moins jusqu'en 2015. Des informations complémentaires ont suivi en fin d'année annonçant que les taux d'intérêts resteraient proches de zéro tant que le taux de chômage se situerait au-dessus de 6,5% et que le taux d'inflation serait inférieur à 2,5%. Une nouvelle aggravation des problèmes financiers en Espagne et en Grèce s'est dessinée en milieu d'année. La décision de la Banque centrale européenne de se porter acquéreuse d'obligations d'Etat à certaines conditions a toutefois permis de calmer les craintes d'une dislocation de l'union monétaire. La Banque nationale suisse a réussi à défendre le taux plancher du franc par rapport à l'euro. Les placements sans risque faisant l'objet d'une forte demande, le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a baissé jusqu'à 0,33% en décembre.

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise à obtenir systématiquement des primes de risque peu ou pas corrélées provenant des sources les plus diverses (risques sur actions, risques de taux d'intérêt, risques de crédit et risques de liquidités) au moyen d'une

Compte d'exploitation

	en CHF 31.12.2012	en CHF 31.12.2011
Cotisations et apports ordinaires et autres	1'230'455'726	1'168'058'247
Cotisations des salariés	404'276'374	394'224'771
Contributions de l'employeur	772'350'313	721'234'957
Prélèvement sur la réserve de contributions de l'employeur pour le financement des contributions	-70'718	-215'670
Cotisations de tiers	3'903'898	2'689'354
Primes uniques et rachats	49'252'860	46'303'835
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	743'000	3'821'000
Prestations d'entrée	290'898'314	306'678'613
Prestations de libre passage	278'472'440	269'146'862
Remboursements de versements anticipés EPL et divorce	12'086'225	9'388'262
Apports en cas de reprise d'assurés	339'649	28'143'489
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'521'354'040	1'474'736'860
Prestations réglementaires	-1'781'548'592	-1'737'341'068
Rentes de vieillesse	-1'271'598'059	-1'271'099'895
Rentes de survivants	-298'995'821	-296'824'904
Rentes d'invalidité	-37'287'871	-39'845'073
Autres prestations réglementaires	-68'434'416	-72'371'633
Prestations en capital à la retraite	-99'241'236	-55'561'477
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-5'991'190	-1'638'085
Prestations de sortie	-378'110'638	-421'153'831
Prestations de libre passage en cas de sortie	-310'379'383	-329'838'711
Versements anticipés EPL et divorce	-67'391'606	-63'048'545
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	-339'649	-28'266'576
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'159'659'230	-2'158'494'899
Constitution (-)/dissolution (+) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-1'217'280'013	-269'903'698
Constitution (-)/dissolution (+) de capitaux de prévoyance personnes assurées	-771'509'524	-202'137'011
Constitution (-)/dissolution (+) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	-1'150'586'626	319'139'539
Constitution (-)/dissolution (+) de provisions techniques	917'468'839	-163'643'644
Constitution (-)/dissolution (+) de réserves de contributions de l'employeur	-247'846	-6'035'935
Rémunération du capital épargné	-212'404'856	-217'226'648
Produits de prestations d'assurance	8'855'673	9'739'978
Prestations d'assurance	7'386'377	7'304'054
Parts aux bénéfices des assurances	1'469'297	2'435'924
Charges d'assurance	-10'467'384	-9'533'784
Primes d'assurance	-8'734'942	-2'556'655
Cotisations au fonds de garantie	-1'732'442	-6'977'129
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'857'196'914	-953'455'543
Résultat net des placements	2'615'715'903	537'439'429
Produit net des liquidités	58'487'526	-1'228'590
Produit net des créances	57'264	69'289
Produit net des obligations	896'322'766	1'050'672'485
Produit net des actions	1'474'950'057	-625'061'292
Produit net des hypothèques	3'857'158	29'705'776
Produit net de l'immobilier	180'582'842	151'393'303
Produit net des placements alternatifs	68'836'203	-67'114'558
Produit net des dettes	-656'266	-996'983
Frais de gestion de la fortune	-66'721'646	n/a
Constitution de provisions non techniques	-3'919'634	-1'378'288
Autres frais	-1'995'652	-2'682'911
Autres produits	2'297'424	3'245'722
Frais d'administration	-21'421'169	-22'285'456
Administration générale	-20'284'539	-21'702'537
Marketing et publicité	-320'683	0
Activité de courtier	0	0
Organe de révision	-267'255	-264'515
Expert en prévoyance professionnelle	-295'318	-218'403
Autorités de surveillance	-253'374	-100'000
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	733'479'958	-439'117'040
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	-734'079'111	439'117'040
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+)	-599'148	0

Stratégie de placement – Caisses de prévoyance ouvertes

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2012	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques	
				en % de la pondé- ration stratégique	
				Minimum	Maximum
Valeurs nominales	53.5%	56.0%	56.0%	80%	120%
Marché monétaire	1.8%	2.8%	2.0%	0%	200%
Hypothèques	0.6%	0.0%	0.0%		
Obligations en CHF	22.6%	25.1%	21.0%	80%	120%
Obligations en CHF Confédération	6.2%	6.7%	6.8%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	16.3%	18.5%	14.2%	80%	120%
Obligations d'Etat	13.8%	13.7%	12.0%	80%	120%
Obligations d'Etat en EUR (risque de change couvert)	8.3%	8.0%	6.0%	50%	150%
Obligations d'Etat en USD (risque de change couvert)	4.1%	4.3%	4.0%	50%	150%
Obligations d'Etat en GBP (risque de change couvert)	0.9%	1.0%	1.0%	0%	200%
Obligations d'Etat en CAD (risque de change couvert)	0.5%	0.5%	1.0%	0%	200%
Obligations d'entreprise (Investment Grade)	14.8%	14.4%	16.0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR (risque de change couvert)	6.6%	6.3%	7.0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD (risque de change couvert)	8.3%	8.1%	9.0%	50%	150%
Obligations d'Etat Pays émergents	0.0%	0.0%	5.0%	80%	120%
Actions	35.7%	33.0%	33.0%	80%	120%
Actions Suisse	3.1%	3.0%	3.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	5.4%	5.0%	5.0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	10.7%	10.0%	10.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	5.5%	5.0%	5.0%	50%	150%
Actions Pays émergents	11.0%	10.0%	10.0%	50%	150%
Immobilier	5.0%	5.0%	5.0%	80%	120%
Placements directs en Suisse	5.0%	5.0%	5.0%	80%	120%
Europe	0.0%	0.0%	0.0%	50%	150%
USA	0.0%	0.0%	0.0%	50%	150%
Placements alternatifs	5.8%	6.0%	6.0%	80%	120%
Matières premières (risque de change couvert)	5.8%	6.0%	6.0%	80%	120%
Total	100%	100%	100%		
Total sans couverture du risque de change	11%	10%	15%		
Total avec couverture du risque de change	89%	90%	85%		

Stratégie de placement – Caisses de prévoyance fermées

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2012	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques	
				en % de la pondé- ration stratégique	
				Minimum	Maximum
Valeurs nominales	63.1%	65.0%	65.0%	80%	120%
Marché monétaire	3.6%	2.5%	3.0%	0%	200%
Obligations en CHF	45.9%	49.5%	49.0%	80%	120%
Obligations en CHF Confédération	32.3%	34.5%	34.0%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	13.5%	15.0%	15.0%	80%	120%
Obligations d'entreprise (Investment Grade)	13.7%	13.0%	13.0%	80%	120%
Obligations d'entreprise en EUR (risque de change couvert)	6.0%	5.7%	5.7%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD (risque de change couvert)	7.6%	7.3%	7.3%	50%	150%
Actions	16.3%	15.0%	15.0%	80%	120%
Actions Suisse	5.3%	5.0%	5.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	2.7%	2.5%	2.5%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	5.4%	5.0%	5.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	2.8%	2.5%	2.5%	50%	150%
Immobilier	20.6%	20.0%	20.0%	80%	120%
Placements directs en Suisse	20.6%	20.0%	20.0%	80%	120%
Total	100%	100%	100%		
Total sans couverture du risque de change	0%	0%	0%		
Total avec couverture du risque de change	100%	100%	100%		

large diversification de la fortune placée. A cette fin, nous investissons principalement de manière indexée ou indicelle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur propre profil risque-rendement soit tout aussi net que leur impact sur le profil risque-rendement de la fortune placée.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement. La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement et les décisions tactiques – écarts temporaires par rapport aux pondérations de la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie – incombent à l'Asset Management de PUBLICA.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicelle, les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant de faibles niveaux de tracking error (écart par rapport à l'indice) pour éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements dans l'immobilier prennent la forme de placements directs en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes, les indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel a été conclu avec Pictet & Cie au sens d'un Business Continuity Planning (planification de la continuité de l'activité): s'il arrivait soudainement que l'Asset Management de PUBLICA ne soit plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés au niveau interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures et à les administrer à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

Performance

En optant pour la couverture des risques de change, PUBLICA a réalisé en 2012 une performance sur la fortune globale de 7,94% (contre 1,71% l'année précédente) et surpassé de 2 points de base la performance de l'indice de référence établie à 7,92%. Sans couverture des risques de change, la performance du portefeuille aurait été de 7,57% et celle de l'indice de référence de 7,60%. La performance des

Provisions techniques consolidées

Caisses de prévoyance	en CHF 31.12.2012	en CHF 31.12.2011
Provision pour baisse du taux de conversion (longévité)	73'823'785	673'535'125
Provision pour baisse du taux de conversion (taux d'intérêt technique)	302'541'526	0
Provision pour bénéficiaires de rentes (longévité)	106'749'731	1'028'860'671
Provision pour bénéficiaires de rentes (taux d'intérêt technique)	420'051'418	0
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	171'178'538	170'351'205
Provision pour cas de décès et d'invalidité	67'404'000	61'995'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	185'278'332	311'099'106
Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration	25'795'519	25'743'729
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1'352'822'849	2'271'584'836

Réassurance	en CHF 31.12.2012	en CHF 31.12.2011
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	21'015'180	20'323'761
Provision pour cas de décès et d'invalidité	24'567'000	24'834'000
Provision pour tarification	63'617'000	62'448'000
Provision pour cas de rigueur personnes assurées / bénéficiaires de rentes	14'130'591	14'130'591
Provision pour cas de rigueur caisses de prévoyance	11'752'022	12'117'043
Total des provisions techniques de la réassurance	135'081'793	133'853'395
Total des provisions techniques	1'487'904'642	2'405'438'230

placements des caisses de prévoyance ouvertes a atteint 8,21% (8,29% pour l'indice de référence) et celle des caisses de prévoyance fermées 5,95% (5,76% pour l'indice de référence). L'année précédente, la performance des caisses de prévoyance ouvertes s'élevait à 1% et celle des caisses fermées à 5,67%.

Provisions techniques consolidées

En dépit de la constitution de nouvelles provisions en vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique, les provisions techniques ont diminué de CHF 918 millions par rapport à l'année précédente, et ce, en raison de leur liquidation dans le cadre du changement de bases techniques. ■

Commande du rapport annuel 2012



Si vous souhaitez disposer d'une version complète du rapport annuel 2012, quatre possibilités s'offrent à vous:

Télécharger le rapport au format PDF

sur www.publica.ch → Institution collective PUBLICA → Rapport annuel

Commander le rapport par courrier électronique

info.publica@publica.ch

Commander le rapport par téléphone

au 031 378 81 81

Commander le rapport par fax

au 031 378 81 13

Suite de la page 3

Partage des tâches: lorsque le service Asset Management de PUBLICA assume lui-même certaines tâches, nous nous soumettons aux mêmes critères de qualité que ceux que nous imposons à nos meilleurs partenaires externes.

Durabilité: nous investissons exclusivement dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Il importe, tout en limitant les risques de manière appropriée, de viser un rendement de nature à protéger durablement les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. En matière de placements, nous prenons en compte les aspects éthiques, écologiques et sociaux, pour autant qu'ils n'affectent pas la réalisation des objectifs de prévoyance. ■

Les organes paritaires vous informent

Cette rubrique est la tribune des organes paritaires qui y abordent les thèmes propres à leur caisse de prévoyance. Les auteurs des articles sont prêts à répondre à toutes vos questions de fond. Vous trouverez leurs coordonnées ainsi que d'autres informations sur votre caisse de prévoyance, à la rubrique correspondante sur www publica.ch.

Caisse de prévoyance du domaine des EPF

Mario Snozzi, président, organe paritaire
Albert Meyer, vice-président, organe paritaire

Si l'année 2012 a été riche en événements pour la Caisse de prévoyance du domaine des EPF, ce dernier exercice est aussi une belle réussite. Le changement de bases au 1^{er} juillet 2012 s'est déroulé sans accroc et pour les quelques cas spéciaux, la collaboration avec PUBLICA s'est avérée particulièrement efficace, aboutissant rapidement à des solutions satisfaisantes. Bénéficiant de l'excellent résultat des placements, le degré de couverture a progressé de 3 points de pourcentage pour s'établir à 106,6%.

Peu avant la fin de l'année, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3,5% à 2,75% au 1^{er} janvier 2015 (voir également l'article en page 1). Cette disposition vise à remédier à la faiblesse du rendement des placements observée ces dernières années. Sans mesures d'accompagnement, cette décision conduirait à une réduction de 8,85% des rentes nouvelles. C'est pourquoi l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF s'est déjà engagé sur le principe de garantir, par l'adoption de mesures appropriées, le maintien du montant des rentes à leur niveau actuel même après le 1^{er} janvier 2015. Pour ce faire, il convient d'augmenter de 8,85% non seulement les avoirs de vieillesse, mais aussi les réserves mathématiques pour rentes.

La Commission de la caisse PUBLICA a décidé, pour les années 2012 à 2014, de la constitution de provisions obligatoires à hauteur de 2,2% du capital respectif. Toutefois, ces provisions ne suffiront pas à assurer un financement complet des augmentations de capitaux. L'organe paritaire a donc décidé en mars 2013 d'affecter l'excédent de l'assurance de risque au titre de l'année 2012 à cette même provision en faveur des assurés. Si l'évolution des sinistres dans l'assurance de risque reste semblable en 2013 et 2014, des montants substantiels pourraient alimenter la provision au titre de ces deux exercices, assurant dans une large mesure le préfinancement de la somme nécessaire. A l'instar du changement de bases techniques de 2012, il en résultera, en revanche, une perte chez les bénéficiaires de rentes, ce qui entraînera une baisse du degré de couverture.

La bonne situation dans l'assurance de risque (invalidité et décès) permettra, à compter du 1^{er} janvier

2015, de réallouer 1% du risque aux primes d'épargne. Ce ne sera toutefois pas suffisant pour égaler l'augmentation requise. Selon les recommandations du Conseil fédéral, les employeurs doivent consacrer à cette augmentation les fonds qui seront libérés à compter du 1^{er} juillet 2015 avec la suppression de l'allègement des contributions consenti aux collaborateurs qui avaient entre 45 et 55 ans au 1^{er} juillet 2008. De même, les éventuelles économies réalisées au niveau des contributions de l'employeur en matière de rentes transitoires peuvent être mobilisées pour amortir l'augmentation.

Dans le but de garder les rentes stables, les salariés seront aussi amenés à verser des cotisations d'épargne plus élevées. Leur taux avait été réduit au 1^{er} juillet 2012. Or, d'après les premières estimations, les augmentations nécessaires seraient du même ordre de grandeur que cette réduction, ce qui veut dire plus concrètement que les déductions sur les salaires des employés à compter du 1^{er} janvier 2015 retrouveraient le niveau qu'elles avaient sur la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2012.

La Caisse de prévoyance du domaine des EPF vous informera en temps utiles de toutes autres décisions et mesures.

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

Kurt Buntschu, président, organe paritaire

Des employeurs extérieurs à l'administration fédérale peuvent également s'affilier à PUBLICA dans la mesure où ils sont proches de la Confédération ou remplissent des tâches publiques pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

Plus de 70 organisations font actuellement usage de cette possibilité. La majorité d'entre elles sont regroupées au sein de la caisse de prévoyance commune des organisations affiliées. Les principaux atouts d'une affiliation à PUBLICA sont les suivants:

- avantages en termes de coûts pour les petits et moyens employeurs, qui profitent parallèlement du savoir-faire et de l'assurance-qualité que leur confère l'affiliation à une grande caisse de pensions autonome;
- réassurance des risques de fluctuation (cas de décès et d'invalidité) au sein de sa propre institution de prévoyance;

- autonomie dans un cadre donné, clairement défini (règlement de prévoyance propre, compte propre et organe paritaire propre).

L'abaissement du taux d'intérêt technique de 3,5% à 2,75% au 1^{er} janvier 2015 décidé par la Commission de la caisse concerne également la Caisse de prévoyance des organisations affiliées. Les premières mesures d'accompagnement visent à constituer, sur la période 2012 à 2014, des provisions d'un niveau égal à celles des autres caisses de prévoyance afin de pouvoir les porter au crédit de l'ensemble des personnes assurées le 1^{er} janvier 2015. Afin de maintenir autant que faire se peut le même niveau de prévoyance à compter de 2015, l'organe paritaire va examiner différentes mesures, dont une augmentation des cotisations d'épargne. Toutefois, la marge de manœuvre financière est limitée. L'organe paritaire est tout à fait conscient qu'il n'est pas possible d'augmenter toujours et encore les cotisations des employés et des employeurs.

Du fait des chiffres favorables concernant les cas d'invalidité et de décès des assurés actifs, notre caisse de prévoyance va bénéficier d'une nouvelle baisse des primes de risque financées par les employeurs. Cet allègement bienvenu pourra lui aussi entrer dans le cadre des mesures visant à garantir les rentes dans le domaine de l'épargne. Secondé par l'Actuariat de PUBLICA, l'organe paritaire examine, à l'heure actuelle, différentes variantes pour lesquelles il fait procéder aux calculs nécessaires. Une consultation orale et écrite de la totalité des employeurs affiliés est prévue au cours du second semestre 2013. ■

Chiffres-clés de la Caisse de prévoyance des organisations affiliées au 31 décembre 2012

Somme au bilan	CHF 826'697'054
Fortune disponible	CHF 811'016'886
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF 757'833'462
Degré de couverture	107.0%
Nombre d'assurés actifs	2'123
Nombre de bénéficiaires de rentes	856
Nombre d'employeurs affiliés	71

Approbation des règlements de liquidation partielle

Dans le cadre de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, la surveillance de PUBLICA a été transférée le 4 juin 2012 de l'Office fédéral des assurances sociales à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations ABSPF (art. 61 LPP).

Contrairement aux règlements de prévoyance, l'approbation formelle par l'autorité de surveillance compétente des règlements de liquidation partielle approuvés par le Conseil fédéral est une condition de validité (art. 53b, al. 2, LPP).

Par ses décisions des 7 novembre 2012 et 26 avril 2013, l'ABSPP a approuvé les règlements de liquidation partielle des caisses de prévoyance suivantes:

- Organisations affiliées
- Confédération
- IFFP
- EPF
- IFSN
- Dictionnaire historique de la Suisse
- IPI
- Musée national suisse
- PUBLICA
- ASR

- Swissmedic
- Sillon Suisse SA
- FINMA
- METAS

Dans le même temps, PUBLICA a été chargée de faire connaître ces décisions, sous une forme appropriée et en indiquant les voies de recours, à l'ensemble des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. PUBLICA satisfait à cette obligation par la présente publication.

Vous pouvez consulter dès aujourd'hui, et **jusqu'au 4 juillet 2013**, les règlements de liquidation partielle ainsi que les décisions de l'ABSPP sur www.publica.ch → Actuel.

Délai de recours de 30 jours

Sur la base de l'article 74 LPP et de l'article 31 de la loi sur le Tribunal administratif fédéral, un recours peut être formé contre ces décisions dans un délai de 30 jours à compter de leur notification. Un éventuel recours doit être adressé au Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall. Le recours doit contenir des demandes dûment motivées et être accompagné de tous les moyens de preuve. ■

Liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération: délai d'opposition de 30 jours à partir du 4 juin 2013

Au 1^{er} janvier 2013, l'Office fédéral de métrologie (METAS) a été détaché de l'administration fédérale centrale et est devenu l'Institut fédéral de métrologie (METAS). Ce détachement a entraîné une liquidation partielle de la Caisse de prévoyance de la Confédération.

Vous trouverez de plus amples informations à la rubrique «Autres publications légales» de la Feuille officielle suisse du commerce du 4 juin 2013, à l'adresse www.fosc.ch.

Une opposition aux conditions de la liquidation partielle et à la procédure au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération pourra être formée dans un délai de 30 jours à compter du 4 juin 2013.

La certification du management de la qualité de PUBLICA renouvelée avec succès

Obtenu pour la première fois en 2010, la certification selon la norme ISO 9001 du système de management de PUBLICA basé sur les processus a été renouvelée sans réserve par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) en mars 2013.

Jürg Gautschi, responsable du management de la qualité chez PUBLICA

Figurant parmi les plus grandes institutions collectives suisses du 2^e pilier, PUBLICA est responsable en tant que telle des fonds de prévoyance que lui confie sa clientèle. Pour honorer chaque jour la confiance placée en elle et remplir pleinement et à tous les niveaux son devoir de diligence (due diligence), PUBLICA assigne à son personnel et à l'organisation toute entière des objectifs élevés en matière de qualité. Ceux-ci font partie intégrante des principes directeurs prévalant au sein de PUBLICA.

Chez PUBLICA, le management de la qualité a pour élément central l'organisation basée sur les processus des différents domaines d'activité. C'est sur cette

base qu'au printemps 2010, l'ensemble de l'entreprise a été pour la première fois certifiée selon la norme ISO 9001 par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).

Au printemps 2013, la certification du système a pu être renouvelée sans réserve. La revalidation de la certification atteste que:

1. Le système de qualité et de management de PUBLICA fait l'objet d'un développement et d'un perfectionnement constants. L'intégration du système de contrôle interne a permis de poser un nouveau jalon sur la voie d'un système de gestion global.

2. Le système appliqué par PUBLICA et les processus qui le forment résistent aussi à un examen extérieur rigoureux et professionnel. Les auditeurs de SQS certifient que les membres du personnel font preuve à tous les échelons d'un haut niveau de conscience de la qualité, de compétence et d'orientation clientèle.

A l'avenir également, PUBLICA continuera de développer son système de management afin que sa clientèle bénéficie des services d'un excellent prestataire. ■



Assemblée des délégués de PUBLICA

Elle-même élue depuis peu, l'Assemblée des délégués de PUBLICA s'est constituée pour aborder la deuxième mandature et a procédé, lors de la séance suivante, à l'élection des représentants des employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA.

Matthias Weber, président de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Le 7 février 2013, l'Assemblée des délégués (AD) de PUBLICA s'est constituée pour aborder la deuxième mandature (de 2013 à 2016). Avant que les membres de la nouvelle présidence n'aient été élus, c'est Cipriano Alvarez, premier président sortant de l'AD PUBLICA, qui a conduit la séance. Qu'il nous soit permis ici de lui adresser nos sincères remerciements pour l'important et remarquable travail de fond qu'il a accompli. Il a réussi à impulser l'élan fondateur nécessaire à l'AD qui a été instaurée après le changement de primauté et dont il a organisé la structure ex nihilo en faisant preuve de circonspection et de clairovoyance. A l'initiative de la présidence, le règlement de l'AD, mais aussi les règlements relatifs à l'élection des représentants des employés au sein de la Commission de la caisse et à l'élection des représentants des employés au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération ont été élaborés, débattus au sein de l'AD puis adoptés, à chaque fois, à une large majorité. Dieter Stohler, le directeur de PUBLICA, a rendu hommage au premier président de l'AD avant qu'il ne se retire.

La nouvelle AD s'est ensuite constituée. A l'issue d'un vote serré, c'est l'ancien vice-président, Matthias

Présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA



Président

Matthias Weber, responsable de l'état-major de direction, organe d'exécution du service civil (ZIVI)



Vice-présidente

Jacqueline Morard, laboratoire de chimie organométallique et médicinale, EPFL

Weber, qui l'a emporté, devenant le nouveau président. Une représentante de la Suisse francophone, Jacqueline Morard, a, quant à elle, été nouvellement élue à la vice-présidence.

Dès leur deuxième séance qui s'est tenue le 2 mai 2013, les 80 délégués ont pu s'atteler à leur première affaire d'importance, puisqu'elle compte parmi leurs deux prérogatives principales, à savoir l'élection des représentants des employés au sein de la Commission de la caisse pour les quatre ans à venir. Suite à cette élection, des sièges au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération se retrouvent vacants. Les membres de l'AD qui représentent la Caisse de prévoyance de la Confédération pourront élire de nouveaux représentants au sein de l'organe paritaire de cette dernière lors de la troisième séance de l'Assemblée des délégués.

Commission de la caisse PUBLICA: représentants élus pour les employés et les employeurs pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2017

La Commission de la caisse est l'organe stratégique de PUBLICA en matière de direction. Elle est composée de manière paritaire et compte 16 membres: huit représentants des employeurs et huit représentants des employés.

Le Conseil fédéral, les employeurs des caisses de prévoyance des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées ainsi que l'Assemblée des délégués de PUBLICA ont élu leurs représentants au sein de la Commission de la caisse.

Caisse de prévoyance de la Confédération

Employeur:

- Gaillard Serge (réélu)
- Hinder Alexander (réélu)
- Meier Ruth (réélu)
- Remund Matthias (réélu)
- Schaerer Barbara (réélu)
- Budliger Artieda Helene (nouveau membre)

Employés:

- Grossenbacher Prisca (réélu)
- Maurer Petra (réélu)
- Scholl Fred (réélu)
- Alvarez Cipriano (nouveau membre)
- Schranz Conrad (nouveau membre)
- Serra Jorge (nouveau membre)

Caisses de prévoyance des unités administratives décentralisées

Employeurs:

- Sommer Martin (réélu)

Employés:

- Thalmann Philippe (nouveau membre)

Caisse de prévoyance des organisations affiliées

Employeurs:

- Buntschu Kurt (réélu)

Employés:

- Wyler Alfred (réélu)

Les membres de la nouvelle Commission de la caisse seront présentés dans le prochain numéro du magazine clients. Vous trouverez de plus amples informations sur l'Assemblée des délégués et la Commission de la caisse sur www.publica.ch, à la rubrique «Organisation de l'institution collective».

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 378 81 81, fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Stefan Bosshardt, PUBLICA
stefan.bosshardt@publica.ch

Traduction en français

Florence Rivière, PUBLICA

Traduction en italien

Silena Bertolino, PUBLICA

Mise en page

VISCOM Kommunikation und Design AG
Landoltstrasse 63, 3007 Berne

Impression

Swissprinters AG
Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen

Entreprise de publipostage

Funke Lettershop AG
Bernstrasse 217, 3052 Zollikofen

Tirage

75'000 ex. d / 22'000 ex. f / 5'500 ex. i

ISSN 1661-1624

Berne, mai 2013

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch

www.publica.ch

